

Partenaire depuis plus de 45 ans de



SPÉCIAL BACHELIER 2017



Chaque année, de plus en plus de lycéens Bacheliers choisissent le **617 - SMEREP**.

“ Comme nous, faites confiance à la SMEREP pour votre Sécu étudiante. ”



LE CENTRE 617- SMEREP
de Sécu étudiante



rembourse vos soins
PARTOUT EN FRANCE



smerep.fr

Si vous poursuivez vos études dans l'enseignement supérieur, vous devez **OBLIGATOIREMENT*** vous inscrire à la Sécurité sociale étudiante. C'est une condition essentielle pour valider votre inscription dans l'enseignement supérieur. À compter du 1^{er} septembre 2017, vous ne dépendrez plus de la Sécurité sociale de vos parents mais de la Sécurité sociale étudiante.

COMMENT S'INSCRIRE À LA SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE ?

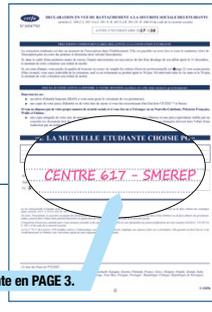
● VOICI LES ÉTAPES À SUIVRE POUR Y PROCÉDER :

1 QUAND s'inscrire ?

L'inscription se réalise uniquement **auprès de votre établissement d'enseignement supérieur** lorsque vous remplissez votre dossier d'inscription administrative.

2 COMMENT s'inscrire ?

Sur votre dossier d'inscription (papier ou internet) figure **une rubrique spécifique dédiée à la Sécurité sociale étudiante**. Pour faire le choix du Centre 617-SMEREPE de Sécurité sociale étudiante, partenaire de l'Assurance Maladie, **vous devez cocher ou inscrire "Centre 617-SMEREPE"** dans cette rubrique :



Mode d'inscription sur internet de votre établissement d'enseignement supérieur



Mode d'inscription papier de votre établissement d'enseignement supérieur

Préciser le choix de votre Sécu étudiante en PAGE 3.

Formulaire Cerfa S 1205h téléchargeable sur smerep.fr, rubrique "Formulaires à télécharger".

3 COMBIEN cela coûte ?

L'inscription à la Sécurité sociale étudiante est **OBLIGATOIRE** et payante, sauf dans certains cas*. Pour prendre connaissance de votre situation, vous devez remplir votre diagnostic sécu sur smerep.fr, rubrique "Diagnostic en ligne". C'est simple, rapide et gratuit.

Le montant de la cotisation à la Sécurité sociale étudiante se règle **directement auprès de votre établissement d'enseignement supérieur** (il était de 215€ pour l'année universitaire 2016/2017). Celui-ci le versera ensuite à l'URSSAF.

4 VOTRE DEMANDE D'AFFILIATION sera envoyée par votre établissement d'enseignement supérieur directement à la SMEREPE.

5 À RÉCEPTION, nous procédons à votre enregistrement à la Sécurité sociale étudiante SMEREPE. Vous recevrez un email de Bienvenue, avec votre accès à votre espace personnel MY SMEREPE, et vous indiquant **les documents essentiels** à nous adresser pour être remboursé de vos soins (voir page 5) ou à scanner directement sur votre espace personnel.

✓ **Une preuve de votre affiliation** délivrée par votre établissement supérieur (copie de votre attestation d'inscription, quittance de vos droits ou copie du formulaire Cerfa S 1205h, précisant le Centre 617-SMEREPE comme centre payeur de Sécurité sociale).

✓ **Votre formulaire de déclaration de médecin traitant**

✓ **L'original de votre Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou celui d'un tiers** (dans ce cas, vous devez envoyer à la SMEREPE une attestation manuscrite autorisant le virement de vos prestations à ce tiers, datée et signée des deux parties – attestation à remplir disponible sur smerep.fr, rubrique "Documents à télécharger").

✓ **La photocopie de votre pièce d'identité en cours de validité** (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour ou récépissé de titre de séjour, attestation de l'OFPPRA).

+ Uniquement si n'avez pas encore de n° de Sécurité sociale :

• **Si vous êtes français né en France** : votre extrait d'acte de naissance intégral délivré par la Mairie de votre lieu de naissance ou la copie de votre livret de famille régulièrement tenu à jour, et la copie de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport en cours de validité.

• **Si vous êtes français né à l'étranger** : votre extrait d'acte de naissance et la copie de votre carte d'identifiant de votre nationalité en cours de validité.

• **Si vous êtes étranger né en Europe** : votre extrait d'acte de naissance et la copie de votre passeport ou de votre pièce d'identité européenne.

• **Si vous êtes étranger né hors de l'Europe** : votre extrait d'acte de naissance avec la traduction en français et la copie de votre titre de séjour en cours de validité : Pour votre 1^{ère} année en France, copie du visa long séjour et de la vignette OFII.

LES BONNES RAISONS DE CHOISIR LE CENTRE 617-SMEREPE POUR SA SÉCU ÉTUDIANTE !



EFFICACE

La SMEREPE vous affine et **traite votre dossier en INTÉGRALITÉ** de A à Z (pas d'intermédiaire).



RAPIDE

Et en plus, elle vous rembourse de vos frais de santé **en 48h** avec votre carte Vitale ou en décompte immédiat dans un accueil SMEREPE.



DISPONIBLE

La SMEREPE vous accueille* du lundi au **SAMEDI** et **le jeudi jusqu'à 20h**, pour traiter l'ensemble de votre dossier.

*Au téléphone ou dans son accueil de Saint-Michel



DIGITALE

- Suivi de vos remboursements de soins.
- Téléchargement de votre attestation de droits.
- Dépôt en ligne des documents demandés (RIB, déclaration de médecin traitant...).
- Commande de CEAM.



MULTI-LANGUES

- 7 accueils en Ile-de-France dont celui de Saint-Michel **en multi-langues**.
- Brochures d'informations disponibles en ANGLAIS, ESPAGNOL, CHINOIS et ARABE en accueil et sur smerep.fr.

+ Si vous êtes boursier :

- Vous devez remettre **À VOTRE SCOLARITÉ** votre avis conditionnel ou définitif d'attribution de bourse pour l'année à venir ; ou l'avis définitif d'attribution de bourse de l'année précédente.

LA COTISATION À LA SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE

Votre âge au cours de l'année universitaire et la profession de vos parents déterminent si vous devez vous inscrire à la Sécurité sociale étudiante, et si vous devez ou non verser la cotisation étudiante.

Tableau mis à jour au 08/03/2017

 PROFESSION DU PARENT dont vous dépendez en terme de Sécurité sociale	Votre âge au cours de l'année universitaire (entre le 1 ^{er} septembre 2017 et le 31 août 2018)			
	Entre 16 et 19 ans Né(e) entre le 01/09/98 et le 31/08/2002	20 ans Né(e) entre le 01/09/97 et le 31/08/98	Entre 21 et moins de 28 ans Né(e) entre le 01/09/89 et le 31/08/97	28 ans et plus Né(e) avant le 31/08/89
Salarié et assimilé : Fonctionnaire, Artiste auteur, Praticien ou auxiliaire médical conventionné (sauf option profession libérale), Exploitant ou salarié agricole.	Sécu étudiante obligatoire et GRATUITE	Sécu étudiante obligatoire et PAYANTE* <small>(gratuite si vous êtes boursier)</small>	Sécu étudiante obligatoire et PAYANTE* <small>(gratuite si vous êtes boursier)</small>	Renseignez-vous auprès de la CPAM de votre lieu d'habitation
Travailleur non salarié : Artisan, Commerçant, Industriel, Profession libérale.	Sécu des parents GRATUITE	Sécu des parents GRATUITE	Sécu des parents GRATUITE	
Régimes spécifiques : Clercs et employés de notaires, Cultes, E.D.F.-G.D.F, Mines, R.A.T.P., Sénat.				
Autres régimes spécifiques : Assemblée Nationale, Marine marchande (ENIM), Port autonome de Bordeaux.				
Agent de la SNCF	Sécu des parents GRATUITE			

* Le montant de la cotisation, défini par arrêté ministériel et payable à l'URSSAF via votre établissement d'enseignement supérieur, était de 215 € pour l'année 2016/2017 (en attente de l'arrêté à paraître pour la cotisation 2017/2018).

CAS PARTICULIERS :

- **Étudiant boursier** : inscription obligatoire, mais gratuite sur présentation de l'avis conditionnel ou définitif d'attribution de bourse pour l'année à venir.
- **Étudiant salarié** (sauf emploi saisonnier) : si vous êtes salarié pendant toute l'année universitaire et que vous travaillez plus de 600 heures par an ou 150 heures par trimestre, vous ne devez pas vous inscrire à la Sécurité sociale étudiante, vous dépendez du régime général. Si votre activité salariée s'interrompt ou si vous ne pouvez pas justifier du nombre d'heures ou du montant de cotisations requis, votre affiliation à la Sécurité sociale étudiante est obligatoire et vous devrez payer la cotisation.
- **Étudiant étranger** : inscription obligatoire⁽¹⁾.

(1) Renseignez-vous soit auprès de votre scolarité, soit auprès de la SMEREP (voir coordonnées au dos de cette brochure).

AVEC LE CENTRE 6 17 - SMEREP : REMBOURSEMENT RAPIDE DE VOS SOINS PARTOUT EN FRANCE, EN EUROPE ET À L'ÉTRANGER

1 GRÂCE À MA CARTE VITALE, JE SUIS COUVERT(E) PARTOUT EN FRANCE.

- Si vous avez déjà une carte Vitale, il suffira de la mettre à jour dans un accueil SMEREP ou chez un professionnel de santé.
- Si vous n'avez pas de carte Vitale, la SMEREP vous permettra d'en obtenir une. Dans l'attente de votre carte Vitale, vous nous adressez vos feuilles de soins par courrier :

**SMEREP - 16, Boulevard du Général Leclerc
92 115 CLICHY CEDEX.**

- Vous êtes remboursé de vos soins partout en France, en 48h sur simple présentation de votre carte Vitale auprès des professionnels de santé.
- N'oubliez pas, la mise à jour de la carte Vitale, c'est une fois par an ou en cas de changement de situation ! Cette opération actualise vos droits en tant qu'assuré de l'Assurance Maladie. Vous pouvez obtenir une attestation de droits via notre site Internet smerep.fr, rubrique

My SMEREP

2 GRÂCE À MA CARTE EUROPÉENNE D'ASSURANCE MALADIE (CEAM), JE SUIS COUVERT(E) PARTOUT EN EUROPE.

- La CEAM permet la prise en charge partielle de vos frais de santé en Europe (y compris la Suisse) lorsque vous vous déplacez dans le cadre de vos études (programme Erasmus, stages...) ou dans le cadre de vos vacances.
- Pour plus d'infos et pour l'obtenir gratuitement chez vous, demandez-la sur smerep.fr / rubrique **My SMEREP** ou dans un accueil SMEREP, ou encore par téléphone au **01 56 54 36 34**.

Pensez à en faire la demande au moins 15 jours avant votre départ.

Encore plus loin avec la SMEREP



- Des **Mutuelles Complémentaires** classiques et une Sur-mesure.
- Le **PACK SMEREP** : Assurance Responsabilité Civile OBLIGATOIRE, Individuelle accident, assistance voyages/déplacements/ rapatriement..., et ses bons plans Partenaires.
- Des **Assurances** : Logement, séjours à l'étranger et auto/2 roues.

PRIX ÉTUDIANT

Retrouvez tout le détail de nos offres sur smerep.fr



La SMEREP assure la gestion de
votre santé partout en France.



NOUS CONTACTER



Téléphone : 01 56 54 36 34

Du lundi au **samedi** de 9h à 18h
(**20h le jeudi** et 17h le samedi)



Adresse postale UNIQUEMENT :

SMEREP - 16, Boulevard du Général Leclerc
92115 Clichy CEDEX



Site Web : SMEREP.FR
Rubrique CONTACT

ou par Tchat



Votre espace personnel et gratuit :
My SMEREP

- Suivi de vos remboursements de soins.
- Téléchargement de votre attestation de droits.
- Dépôt en ligne des documents demandés (RIB, déclaration de médecin traitant...).
- Commande de CEAM...



Par Skype :
contactez un conseiller SMEREP

Le samedi uniquement

LES ACCUEILS SMEREP :

Ouverts en fonction du calendrier universitaire sauf l'accueil général de Saint-Michel ouvert toute l'année.
Jours et horaires d'ouverture consultables sur smerep.fr, rubrique **CONTACT**

ACCUEIL DE SAINT-MICHEL

54, Boulevard Saint-Michel - 75006 Paris

Luxembourg
 Cluny-La Sorbonne ou Saint-Michel

Ouvert du lundi au samedi :

Lundi au jeudi de 9h à 17h30 (**20h le jeudi**)
Vendredi et **SAMEDI** de 9h30 à 17h30

Accueil Multilingue
toute la semaine



LE SMEREP STORE

Venez découvrir l'espace digitalisé de votre accueil
SMEREP de Saint-Michel.



Wifi Gratuit



Services en ligne SMEREP
en libre-service



Borne pour
recharger vos
smartphones

ET UNE CABINE E-SANTÉ pour
un **1^{er} check-up GRATUIT** en
toute autonomie et confidentialité.

Université d'Evry-Val-d'Essonne

Hall du bât. Maupertuis - local BW17
Rue du Père André Jarlan
91025 Evry Cedex
 Evry-Courcouronnes

Université de Cergy Pontoise

Site universitaire Les Chênes
La Tour, 1^{er} étage, bureau 114
33, Boulevard du Port
95011 Cergy Pontoise
 Cergy Préfecture

Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis

Campus Nord
Rue Georges Guynemer
93200 Saint-Denis
 Saint-Denis Université

Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC)

Niveau dalle, à côté de la Maison de l'étudiant
61, Avenue du Général de Gaulle
94000 Créteil
 Créteil-Université

Université Paris-Sud 11 Orsay

Centre Orsay - Bât. 332 - 2^{ème} étage
91405 Orsay Cedex
 Bures-sur-Yvette

Université Paris-Ouest Nanterre la Défense

Maison des étudiants, 1^{er} étage, salle R101
200, Avenue de la République
92001 Nanterre Cedex
 Nanterre-Université